

Personnalité juridique morale en droit public

Par **JurisTn**, le **08/10/2017** à **21:32**

Bonsoir à tous.

Pouvez vous me donner plus d'informations sur **la Personnalité juridique morale en droit public** ?

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **08/10/2017** à **22:40**

Bonsoir,

Pour moi la personne morale que ce soit du droit privé ou public c'est la même chose. Donc, la personnalité juridique, à mon sens, c'est du pareil au même ... c'est une capacité à être sujet au droit, on va avoir des droits, pouvoir en exercer, s'obliger à en exercer...

Pardonnez-moi mais ... vous êtes bien en Master 1 ...?
Soit je n'ai pas compris votre question, et, je m'en excuse alors.

Soit, je l'ai comprise et vous ne savez pas ce qu'est une personnalité juridique, je me pose donc la question de la véracité de votre choix d'afficher « master 1 » dans votre profil.

Bonne soirée.

Par **studyabj**, le **09/10/2017** à **00:07**

Salut

Allant dans le même sens que Chris, c'est la capacité d' être titulaire de droit et d' être soumis à des obligations. Mais en parlant des personnes morales.